



# PROCES VERBAL

**Séance ordinaire du 24 novembre 2021**

Date convocation :  
18 novembre 2021

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents : 10

Tous les membres présents : Laurent Durand, Amélie Nevet-Mouttet, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Chaniet Olivier, Edwin Maillet, Vranckx Michèle, Fournier François sauf Corinne Bayle ayant donné procuration à Laurent Durand, Bonfils Frédéric ayant donné procuration à Vranckx Michèle et Jouvry Olivier à Bernard Chabaud

Absent excusé : Corralès Stéphanie

Absent non excusé : Chave Natalia (Madame Chave Natalia a informé le Maire avoir envoyé un mail à la Mairie concernant la raison de son absence au Conseil le mercredi 24 novembre à 17h30 mais ce mail n'a pas été délivré).

Président de séance : Laurent Durand, Maire.

Secrétaire de Séance : Urban Géraldine

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et demande aux conseillers d'observer 1 minute de silence en hommage au décès de Monsieur Marc Faravel, ancien Maire Honoraire de la commune.

Le Maire lit le PV précédent (27.10.2021). Après lecture du PV et signatures par les membres du Conseil, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

## **1. Révision loyer Terrain ZA**

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul de révision du loyer de l'entreprise Temel dont la dernière révision date d'avril 2014, ci-annexé, qui porte le loyer à 106.39 € mensuel. Il propose d'appliquer ce loyer à compter du 01 décembre 2021 et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation suivant le décompte ci-dessous, soit 106.39 €, à compter du 01 décembre 2021.

Loyer légal exigible au 01 décembre 2021 hors charge : 106.39 €

**DECOMPTE :**

Loyer actuel : 106.18 €

I.R.L Nouveau 4<sup>e</sup> trimestre 2020 : 130.52

$106.18 \times 130.52 / 130.26$  (IRL 4<sup>e</sup> trimestre 2019) = 106.39

## **2. Révision loyer Terrain ZA**

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul de révision du loyer de l'entreprise Ghzal dont la dernière révision date d'octobre 2014, ci-annexé, qui porte le loyer à 110.62 € mensuel. Il propose d'appliquer ce loyer à compter du 01 décembre 2021 et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation suivant le décompte ci-dessous, soit 110.62 €, à compter du 01 décembre 2021.

Loyer légal exigible au 01 décembre 2021 hors charge : 110.62 €

**DECOMPTE**

Loyer actuel : 110.52 €

I.R.L Nouveau 1<sup>e</sup> trimestre 2021 : 130.69

$110.52 \times 130.69 / 130.57$  (IRL 1<sup>er</sup> trimestre 2020) = 110.62 €

## **3. Révision loyer logement communal Route des Princes d'Orange**

La séance continuant, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le calcul de révision du loyer du logement communal Route des Princes d'Orange dont la dernière révision date de décembre 2014, ci-annexé, qui porte le loyer à 446.45 € mensuel. Il propose d'appliquer ce loyer à compter du 01 décembre 2021 et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation suivant le décompte ci-dessous, soit 446.45 €, à compter du 01 décembre 2021.

Loyer légal exigible au 01 décembre 2021 hors charge : 446.45 €

**DECOMPTE**

Loyer actuel : 444.58 €

#### **4. Réorganisation de la voirie communale – Enquête publique**

La séance continuant, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de réorganisation de la voirie communale de Roaix qui permettra un recensement précis des voiries communales et des chemins ruraux.. Cette mission, qui devrait débuter en début d'année 2022, été confiée au cabinet de géomètres experts Willems-Lavorini pour un coût de 3 800 € HT soit 4 560 € TTC (forfait global de la phase Diagnostic).

Il précise qu'une enquête publique pourrait être effectuée à l'issue de la mission de réorganisation de la voirie communale et demande au conseil l'autorisation de lancer cette procédure si elle s'avérait nécessaire. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, délibère et décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'enquête publique à l'issue de la mission de réorganisation de la voirie communale confiée au cabinet de géomètres experts Willems-Lavorini.

#### **Questions diverses :**

##### 1.Compte-rendu opération « Réfection des bâtiments communaux »

Lors du remplacement des huisseries dans les toilettes des maternelles, il avait été demandé à l'entreprise RMS un châssis ouvrant permettant l'aération. Or il a été posé un châssis fixe, le changement de celui-ci, sans frais supplémentaires, sera réalisé.

Maçonnerie : l'entreprise Ribeiro Da Silva débute les travaux prévus à la mairie, dans les WC publics ainsi qu'à l'Eglise (soubassements) début janvier.

##### 2.Compte-rendu « Commémoration du 11 novembre »

La commémoration s'est bien déroulée, la commune de Séguret était également présente Le Maire demande aux conseillers d'être présents lors des commémorations.

##### 3.Demande subvention « Solidarité Paysans »

Demande de soutien pour les familles de paysans dans le besoin. Si la commune apporte son soutien à cette association, il faudra en faire de même pour toutes les autres. Le Conseil décide de ne pas participer et de garder des fonds pour venir en aide aux familles de la commune si besoin.

##### 4.Point sur le retour des réponses administrés sur l'aménagement de la Place de Verdun

8 propositions d'administrés

Les groupes de travail « Voirie et Patrimoine » se réuniront le 30 novembre à 18h30 en mairie pour cette étude.

##### 5.Noël école

Spectacles itinérants dans les classes pour éviter le regroupement des enfants. Un conteur viendra à l'école le 14 décembre au matin pour les Maternelles et l'après -midi pour les autres cycles.

Le coût de ces contes était initialement de 1 600 €, après négociations le coût est de 800 €.

Le Père Noël passera lui aussi de classe en classe.

Suite à la proposition de Mr le Maire, cette année encore le repas de Noël sera offert aux enfants par la Municipalité.

Mr le Maire, les adjoints et conseillers délégués offriront à chaque élève un sachet de friandises.

##### 6.Colis séniors

Les ateliers Chaud d'Abriou confectionnent les colis dont la composition a été modifiée suite aux retours de l'année précédente.

La distribution sera faite durant la semaine du 13 décembre aux 69 bénéficiaires de la commune.

##### 7.Illuminations de Noël dans le village

Cette année des guirlandes lumineuses seront installées dans le village. La commune utilisera à nouveau les décorations de l'année dernière.

Le samedi 4 décembre, les conseillers municipaux vont réaliser des décorations de Noël.

##### 8.Dossiers 2022 de subventions aux associations

Courrier envoyé aux associations. Des imprimés sont à remplir et à renvoyer avant le 10 janvier en mairie au plus tard.

Une réunion sera organisée afin de décider des subventions qui seront octroyées en fonction des projets de chaque association.

##### 9.Agence routière : entretien de la RD 975

L'Agence Routière s'est occupée de l'entretien de la RD 975

10. Une réunion du groupe de travail Personnel est prévue le 01 décembre à 18h30 pour une augmentation horaire sur un poste.

11. Fermeture d'une classe à Roaix pour COVID : la garderie et la cantine ne seront pas facturées aux enfants dont l'absence est dûe à la fermeture de leur classe.

Clôture séance à 19h50